

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Rittershoffen séance du 05 octobre 2023 à 20h00 en la Mairie de Rittershoffen

**Présents :** Weigel Jean-Bernard *Maire*, Hoffmann Thierry *Adjoint* et Klein Sébastien *Adjoint*.  
Buhler Florine, Diho Catherine, Sattler Annick, Schmidt Christine, Durst Jean-Jacques, Fischer  
Damien, Rohrbacher Patrick et Wohlhuter Olivier.

**Excusés :** Andler Mathieu, Kern Marc, Stoehr Cédric et Vonau Fabrice,

**Secrétaire :** Klein Sébastien.

Le compte-rendu comporte : 2 pages.  
La réunion démarre à 20h00 et se termine à 21h55.

## 1. Validation du compte-rendu de la séance du 28 août 2023.

**VALIDATION** à l'unanimité.

## 2. Chasse : résultat de la consultation des propriétaires

436 propriétaires consultés pour 1 106 ha 05 a 92 ca. 303 propriétaires, représentant 966 ha 21 a 45 ca. Ainsi, plus des 2/3 des propriétaires, possédant plus des 2/3 de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune pour la durée du bail (02.02.2024 au 01.02.2033).

**VALIDATION** du résultat à l'unanimité.

## 3. Chasse : affectation du produit de la chasse au budget communal

Le produit de la chasse est affecté à la commune. Le produit des lots (n°1 et n°2) de plaine est reversé à l'association foncière.

**VALIDATION** à l'unanimité.

## 4. Chasse : approbation du périmètre et des caractéristiques des lots de chasse

Le périmètre et les caractéristiques des lots de chasse ont été présentés.

N° lots	Surface	Caractéristiques
LOT 1	233.27 ha plaine	Réduction de près de 13ha surface engrillagé ferme Graff
LOT 2	278.62 ha plaine	
LOT 3	66.72 ha plaine 288 ha boisés Total : 354.72 ha	Remobio 1 + 2 + plan de relance : 18 ha replantés Equilibre sylvo-cynégétique insatisfaisant
LOT 4	232.93 ha boisés	Equilibre sylvo-cynégétique insatisfaisant
LOT 5 Réserve	63 ha boisés Eschenbusch	Equilibre sylvo-cynégétique insatisfaisant

**VALIDATION** à l'unanimité.

## 5. Chasse : approbation du cahier de charges des lots et mode de location

N° lots	Mode de location
LOT 1	gré à gré
LOT 2	appel d'offres
LOT 3	gré à gré
LOT 4	gré à gré
LOT 5 Réserve	gré à gré

Présentation du cahier des charges et des modes de location (gré à gré, appel d'offres, adjudication).

**VALIDATION** à l'unanimité.

## **6. Chasse : agrément des candidatures et approbation des contrats de location**

Le Conseil Municipal suit les avis et recommandations de la « 4C » réunie le 3 octobre 2023. Ainsi, pour les lots 1 ; 3 ; 4 ; 5 l'attribution sera faite par gré à gré. Pour le lot 2, la candidature de M. WEISLER reçoit un avis défavorable et ne sera pas retenue. Ce lot sera attribué par appel d'offres. Pas d'approbation des contrats de location, car non complets à ce jour.

**VOTE** 9 pour ; 2 abstentions.

## **7. Rénovation du bâtiment de l'école maternelle : choix de reprise du chantier**

Par suite de différents avis d'experts, pas de remplacement de la charpente, car les solivages peuvent être remplacés et/ou consolidés. Le chantier va reprendre sous couvert de notre architecte.

**VOTE** à l'unanimité pour la reprise du chantier.

## **8. Rénovation du bâtiment de l'école maternelle : maintien de la DETR 2023 en 2024**

Du fait de la reprise du chantier, maintien de la DETR 2023 en 2024.

**VOTE** à l'unanimité.

## **9. Rénovation du bâtiment de l'école maternelle : choix travaux complémentaires**

En plus des travaux du projet initial, les travaux suivants devront être chiffrés par l'architecte :

- Le remplacement/consolidation du solivage
- Le changement des tuiles et gouttières
- Le ravalement de façade
- La réfection et l'isolation de la dalle du RDC
- La suppression des 3 poteaux métalliques

**VOTE** à l'unanimité

## **10. Fixation du prix du bois d'affouage en 2024**

Proposition de passer à 51 € le stère.

**VOTE** à l'unanimité

## **11. Tourisme/COCOM : choix du mobilier pour l'aire de repos**

La COCOM fournira également 3 arceaux en plus des 2 bancs.

## **12. Cotisation 2023 à l'UDSP 67 : part portée par la Commune**

La commune prend en charge la partie de l'assurance des pompiers actifs et anciens pompiers. La partie des bénévoles est à prendre en charge par l'amicale comme c'est le cas des autres associations locales.

**VOTE** à l'unanimité.

## **13. Demande de subvention de l'APP : remplacement d'une pompe**

Demande de subvention de 2000 € pour le remplacement d'une pompe.

**VOTE** à l'unanimité.

## **14. Divers**

- Courrier à M. Walter Rémy : rappel à l'ordre suite au démarrage de travaux sans déclaration préalable.
- Circulation et sécurisation de la traversée du village : les travaux ont été réalisés.
- Mise en conformité de locaux associatifs : APP, SCR, Tennis : plusieurs extincteurs seront installés.
- Commune « Zéro déchets » : Intervention à venir à l'école et deux réunions d'information auront lieu à la mairie le 10 octobre et le 21 octobre à 19h30.
- Transfert des compétences eau et assainissement à la COCOM au 01.01.2026
- Devenir du bâtiment de la CMDP : les candidats pour la transformation en un cabinet de kinésithérapeute ne sont plus intéressés par l'acquisition de ce bâtiment.
- Thermographie de bâtiments privés : Opération menée par la COCOM. Une communication sera faite pour voir quelles sont les personnes intéressées.